

REGLEMENT 3X3 SIMPLIFIE – CHAMPIONNAT DE LA MAYENNE

Article 1 :

Les matchs se jouent sur ½ terrain, un seul panier. La ligne des lancer francs se situe à 5m80 et la ligne à 2 points à 6m75.

Article 2 :

Les équipes sont composées de 3 joueurs et un remplaçant. Il n'y a pas de coach.

Article 3 :

Les équipes doivent arbitrer les matchs lorsqu'elles ne jouent pas.

Article 4 :

La première possession de balle est attribuée par tirage au sort. Le match est lancé par un check ball. En cas de situation d'entre deux, la balle est donnée à la défense.

Article 5 :

Les paniers valent 1 point à l'intérieur de l'arc de cercle à 6m75 et 2 points à l'extérieur.

Article 6 :

Le match se joue en une séquence de 10 minutes ou 21 points si l'une des deux équipes atteint ce score avant la fin du temps réglementaire.

Le chronomètre n'est jamais arrêté.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes jouent une prolongation. La première équipe qui marque 2 points remporte la partie.

Article 7 :

1 temps mort par équipe est autorisé. Il est demandé par un joueur sur le terrain. Il dure 30 secondes.

Article 8 :

Les changements se font sur ballon arrêté. Le remplaçant rentre sur le terrain après avoir tapé dans la main de son partenaire.

Article 9 :

Sur panier marqué, la balle change de mains.
La remise en jeu se fait sous le panier sans sortir du terrain.

Article 10 :

Pour qu'une attaque soit valable, la balle doit être ressortie au-delà de la ligne à 2pts.
Après chaque intervention de gestion du match par l'arbitre, la reprise du jeu se fait au-delà de la ligne à 2pts, face au panier, par un check ball.

Article 11 :

Tout comportement déplacé et/ou anti-sportif peut amener la disqualification du joueur et/ou de l'équipe.